LES PROCESSIONS DE LA SAINTE-LARME À VENDÔME (DOCUMENTS INÉDITS)

Published @ 2017 Trieste Publishing Pty Ltd

ISBN 9780649775934

Les Processions de la Sainte-Larme à Vendôme (Documents Inédits) by Ch. Métais

Except for use in any review, the reproduction or utilisation of this work in whole or in part in any form by any electronic, mechanical or other means, now known or hereafter invented, including xerography, photocopying and recording, or in any information storage or retrieval system, is forbidden without the permission of the publisher, Trieste Publishing Pty Ltd, PO Box 1576 Collingwood, Victoria 3066 Australia.

All rights reserved.

Edited by Trieste Publishing Pty Ltd. Cover @ 2017

This book is sold subject to the condition that it shall not, by way of trade or otherwise, be lent, re-sold, hired out, or otherwise circulated without the publisher's prior consent in any form or binding or cover other than that in which it is published and without a similar condition including this condition being imposed on the subsequent purchaser.

www.triestepublishing.com

CH. MÉTAIS

LES PROCESSIONS DE LA SAINTE-LARME À VENDÔME (DOCUMENTS INÉDITS)



LES PROCESSIONS

DE LA

SAINTE-LARME

A VENDOME

(DOCUMENTS INÉDITS)

PAR L'ABBE CH. MÉTAIS



ORLÉANS

CHEZ M. HERLUISON LIBRAIRE

17, Rue Jeanne d'Arc, 17

VENDOME

CHEZ M. RIPÉ, LIBRAIRE Rue Poterie

ET CHEZ M. FOUCHER Place d'Armes

1886

No. of the second

Arc 1033.12.195

1 11 1 5 3 " a"

Harvard College Library King! Collection Gift of Jehn Harvey Treat Feb. 26, 1866.

Extrait de la Semaine religieuse de Blois, 1886



LES PROCESSIONS

DE LA

SAINTE-LARME

A VENDOME

DOCUMENTS INÉDITS (1)

Tout ce qui peut jeter un nouveau jour sur l'histoire de la célèbre relique de Vendôme, a le don d'attirer l'attention de tous, croyants ou non, érudits ou simples curieux. Pour nous, qui aimons à croire à l'absolue authenticité de la Sainte-Larme (2), nous sommes heureux aujourd'hui d'ajouter une page authentique à l'histoire de son culte, de faire connaître un nouveau bienfait, que Dieu se plut souvent à accorder à notre ville, par son intermédiaire.

1

Nous ne donnerons dans cette étude que des documents absolument inédits.

⁽²⁾ Les erreurs matérielles qui se sont glissées dans les écrits des historiens, ne prouvent rien contre la réalité des faits; et, comme dit Mabillon, « une histoire mal faite ne doit pas porter préjudice à la chose, à moins qu'on n'ait des raisons essentielles à y opposer. » L'abbé Thiers, le fameux adversaire de la Sainte-Larme, n'a pas toujours été heureux, même dans ses objections tirées de l'histoire. Il lui semblait impossible que Geoffroy fût allé en Sicile combattre les Sarrazins, qu'il eut rapporté la Sainte-Larme. De nos jours, un historien autorisé pose une conclusion toute contraire, et cela au nom de la vérité historique (Histoire archéologique du Vendômois, nouv. éd., p. 381).

Dans les grandes calamités, le peuple chrétien d'autrefois organisait, guidé par ses pieux magistrats, ces pèlerinages si populaires, ces immenses processions où se suivaient, sous leurs bannières, jusqu'à 50 pa-

roisses d'une même région.

Vendôme, capitale de la province, en était le théâtre, car, dans sa magnifique église de la Trinité, elle conservait depuis plusieurs siècles, une précieuse relique, une Larme versée par Jésus-Christ sur Lazare, une Larme miraculeureusement conservée, comme tous les autres objets précieux consacrés par l'attouchement du corps du divin Rédempteur. Cette Sainte-Larme, témoignage sensible de la miséricordieuse bonté de Jésus pour les hommes, n'avait pas seulement le don de toucher et de convertir les cœurs, de rendre à l'âme la vue des choses surnaturelles, elle rendait aussi, par son attouchement, la vue aux yeux du corps. Et ce peuple du moyen-âge avait trop le sens religieux, sa foi était trop éclairée, pour croire qu'une suite ininterrompue de nombreux miracles, pendant sept siècles, n'était pas la preuve la plus péremptoire de la légitimité de son culte, et de l'authenticité de son objet.

Le Pape Jean XXII avait enrichi le culte de la Sainte-Larme de nombreuses induigences, et nos pères savaient que jamais le Pontife suprème n'accordait cette faveur à un acte religieux, avant d'être moralement certain de sa légitimité. Et il n'est pas d'exemple qu'un Pape ait jamais encouragé une dévotion fausse dans son objet, et louable seulement à cause de la bonne foi des fidèles abusés.

Après la parole respectée du Souverain-Pontife, après les nombreux miracles dont il était le témoin, le peuple avait encore sous les yeux de nobles exemples: Nos rois très chrétiens et nos pieuses reines de France, nos princes et nos évêques avaient offert leurs vœux à la Sainte-Larme. Saint Arnoul (xr siècle), ce pieux enfant de la ville de Vendôme, l'avait souvent adorée, et saint François-de-Sales en avait entendu de loin toutes les merveilles.

Ses miracles, il les entendait redire souvent du haut

Scraux inédits de la Bainte-Carme



Ces trois sceaux inédits sont extraits du Mss. 5419, fonds latin, de la Bibliothèque nationale, fol. 69 et 71.

Le premier accompagnait une charte d'Hamelin, abbé de la Trinité, datée de 1205. Il était en cire blanche, sur cordons de soie rouge.

Les deux autres, l'un de l'abbé, et l'autre du couvent, étaient apposés sur une charte du mois de mars 1266, donnée par Réginald ou Regnauld de Villedieu, abbé de la Trinité, pour la fondation de sou anniversaire. Ces sceaux étaient donc d'un usage frèquent.

Les Archives départementales de Loir-et-Cher possèdent une copie collationnée sur parchemin, de cette charte, avec reproduction exacte des deux sceaux, par les soins de R. P. D. Hugues Lanthenaz, secrétaire du chapitre de l'abbaye, Parrain, notaire et tabellion, et Le Sueur, controleur, le 30 avril 1699. de la chaire; il en lisait avec joie le récit dans les livres. C'était en 1180; Jean, fils de Jean Legros, recouvrait la vue; son père plein de reconnaissance se désistait aussitôt de ses prétentions sur les terres de l'abbaye.

La piété de Bouchard, en 1195, allumait pour toujours une lampe devant la Sainte-Larme, en mémoire de son frère Lancelin, ensépulturé non loin de là, en la

chapelle de la Madeleine.

Les illustres abbés de la Trinité ne croyaient pas pouvoir donner une autorité plus grande à leurs actes solennels, à leurs contrats, qu'en y apposant pieusement l'empreinte, le sceau de la Sainte-Larme; ainsi agissaient l'abbé Hamelin en 1207 (1) et en 1214 (2), l'abbé Robert en 1239 (3), et l'abbé Jean en 1328 (4) et

 Cf. Lettre d'un Bénédictin (Mahillon) à Mgr l'Évêque de Blois, Mémoires, p. 59.

Nora. Ces trois documents sont extraits du Mss. 13820 de la Bibliothèque nationale, fol. 293 et 846 v.

^{(2) ·} Inter cartas de Perigny qui est prioratus unitus sacristiæ S. Launomarj reperitur Hamelinj abb. Vindocinensis et Garinj Vindocinensis carta testis concordiæ factæ inter priorem et gaufredum trouserium de rupibus de quadam censius ubj sigilla eorum pendent abbatis quidem in quo ex vna parte sedet abhas mytratus cum baculo et casula ex altera sigillum Sanctæ Lacrimæ vhi super mensam representatur exigua ampulle. In altoro representatur monachus sed a pectore suraum confractus. Et datum est anno 1214. (Cf. Cartulaire de Saint-Laumer, vol. I, p. 29. Arch. départ. série H).

⁽³⁾ Robertus abbas Vindocinensis et conventus in quadam littera emptionis domus a Matheo Lancelini apud balgenciacum et 2 arpennorum pratjin valle balgenc. data anno 1299, 9 maij sigilla sua apposuere, in vno est ex vua parte abbas mytratus cum casula et baculo et inscriptio circumposita licet partim excesa, tamen legitur ex parte sigill... abb.. cinensis (sigillum abbatis Vindocinensis), ex altera ampulla apparet supra mensulam et hinc inde candelabra et inscriptio in circuita; Sigillum S. Lacryme, in altero sigillo ex vna parte eadem est inscriptio ex altera saluator sedens et in manu sinistra tenens ampullam. In sigillo cartæ cujusdam Johannis abbatis an. 1341 representatur scilicet saluator sedens cum ampulla.

⁽⁴⁾ In archivis maioris monasterii est concordia inter Vindoc. monachos et marmont, pro pressura vindemiæ apud ciausum de cheza quæ a Johanne abb. Vindocin. an. 1828 post festum Nativitatis S. Joannis Babtistæ data vbj appendent duo sigilla, unum abbatis iohannis vbi ex vna parte representatur a cingulo sursum saluator nudus nisi quod ab humero sinistro in pectus et latus dextrum pannus dependet et manus illius elevatas dextram in modum benedicentis et in leua exiguam ampullam tenet, subtus miles et abbas genuflexus indutus pontificaliter, vtrinque duo minora scuta.